



**LA SOUTERRAINE**  
ENGAGÉE PAR NATURE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt septembre deux mille vingt trois, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

**Présents** : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, AUDOUSSET, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, BIENVENU, DONY, MARTIN, KERSENS, RIGAUD, GUERET, VALADOUR, JOFFRE, JAMMOT, VIRAVAUD, LEROY  
formant la majorité des membres en exercice.

### Procurations :

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC a donné pouvoir à Monsieur Patrice FILLOUX  
Monsieur Philippe VIARD a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET  
Madame Brigitte CASTILLE a donné pouvoir à Madame Sophie GUERET  
Monsieur Régis MATHIEU a donné pouvoir à Madame Fabienne LUGUET  
Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Sébastien VITTE  
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE  
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Monsieur Romain VALADOUR  
Madame Mégane LEPINE a donné pouvoir à Madame Patricia MOUTAUD  
Monsieur Gilles LAVAUD a donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude JOFFRE  
Monsieur Bernard ALLARD a donné pouvoir à Madame Isabelle LEROY

Monsieur Jean-Claude JOFFRE est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 29
Nombre de membres présents et représentés	: 19 + 10	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 29	Abstention	: 0

### **Objet** : Mise à jour du tableau des emplois pour avancement de grade et promotion interne

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code général de la fonction publique,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.  
Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois,

Vu le tableau des emplois,

Considérant que les suppressions de poste suivantes seront inscrites à l'ordre du jour du prochain CST en octobre 2023,

.../...

Le Maire propose à l'assemblée :

Pour permettre des avancements de grade :

- Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2e classe à temps complet et suppression d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet ;
- Création d'un poste d'Agent de maitrise principal à temps complet et suppression d'un poste d'agent de maitrise à temps complet.

Pour permettre une promotion interne :

- Création d'un poste d'agent de maitrise à temps complet, et suppression d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 1e classe à temps complet.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1er novembre 2023

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

**Sens du vote** :

**Adoption**

**Rejet**

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt sept septembre deux mille vingt trois

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20230926-2023-106-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2023

Publication : 02/10/2023

 Le Maire,  
Etienne LEJEUNE

Publié le 28 septembre 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.